

Le label Camping Qualité...



Le Comité Départemental du Tourisme des Ardennes a pour objectif de développer une offre touristique de qualité en incitant et en accompagnant les campings volontaires dans une démarche de labellisation « Camping Qualité ».

Une démarche de qualité :

Camping Qualité est une démarche volontaire et accessible à tous les campings, privés ou municipaux, petits et grands, quels que soient leur classement et leur situation géographique.

La charte Camping Qualité répond aux attentes et aux exigences de qualité de prestations et de services.

Elle permet aux professionnels d'améliorer sans cesse la qualité de leurs prestations.

Elle garantit aux consommateurs la qualité de leurs vacances.

DES ENGAGEMENTS CLAIRS

La charte Camping Qualité s'établit sur 4 points qualitatifs du service offert aux vacanciers.

Les professionnels adhérents à la charte Camping Qualité s'engagent à offrir à leurs clients :

- **un accueil chaleureux** : l'hospitalité, la disponibilité, la prévenance et l'efficacité font l'objet d'une attention particulière de la part du gestionnaire et de toute son équipe. Ils contribuent ainsi à un séjour serein, agréable et convivial.

- **une propreté irréprochable** : durant toute la période d'ouverture, propreté et hygiène sont assurées en tous lieux du camping.

- **une information précise et vraie** : le gestionnaire de camping fournit à son client des informations complètes, claires et exactes sur son établissement : descriptif précis des équipements, périodes et horaires

d'ouverture de l'accueil, des différents services et activités. Par ailleurs les tarifs sont clairement exprimés et strictement appliqués.

- **un emplacement privatif soigné** : le gestionnaire de camping prend les mesures nécessaires pour offrir un emplacement privatif et garantir la plus grande tranquillité sur le terrain. Ce dernier est aménagé avec goût et dans un souci d'esthétique, en harmonie avec l'environnement.

Les adhérents au label ont souhaité un 5ème engagement :

- **un environnement valorisé et protégé** : le gestionnaire de camping s'engage à mettre en valeur l'environnement et à aménager son camping avec respect, protection et recherche de solutions environnementales adaptées. L'aménagement paysager et les économies d'énergie sont des priorités pour « Camping Qualité », participant ainsi à la préservation d'un environnement de plus en plus menacé.

La procédure de labellisation

Avant toute démarche de labellisation il est proposé aux gestionnaires de camping du département de faire appel au service de l'animateur départemental « Camping Qualité ». Celui-ci effectuera un pré-audit gratuit de la structure.

Pour être reconnu "Camping Qualité", le gestionnaire de camping fait sa demande auprès de l'association interrégionale "Camping Qualité" avant le 15 mai, de manière à ce que celle-ci sélectionne un cabinet d'audit.

Entre le 15 juin et le 25 août, un auditeur se rend anonymement sur le camping et contrôle pendant 24h les 500 critères de la grille. En septembre, le cabinet remet les résultats de l'audit à l'association régionale, qui organise avant le 30 du même mois une commission tripartite, composée d'un tiers de consommateurs, un tiers de professionnels et un tiers d'institutionnels. Si le camping satisfait au moins 80 % des points de la grille (500 critères) et répond à tous les critères obligatoires, la commission lui attribue le label "Camping Qualité".

Le camping est ensuite contrôlé tous les 3 ans à l'aide d'une grille de suivi. Puis, après neuf années d'adhésion, un nouvel audit complet est réalisé.

Contacts et renseignements complémentaires :

Comité Départemental du tourisme

22 Place Ducale

08107 Charleville – Mézières cedex

Tel : 03.24.56.68.69 - info@ardennes.com